

In Extenso Strasbourg-Nord

S.A. au capital de 1 100.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au Tableau de la Cour d'Appel de Colmar et à l'Ordre
des experts comptables et comptables agréés

4 RUE DE COPENHAGUE – ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE – 67300 SCHILTIGHEIM

R.C.S. Strasbourg B 333 232 601 (85B577)

SIRET : 333 232 601 00034

85 B577
11 AVR. 2013

A 3234

PROCES - VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 20 avril 2012 à 11 heures

Ce jour, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation régulière du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée à l'entrée en séance par tous les actionnaires présents ou représentés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme LEDIG en sa qualité de Président – Directeur Général.

Monsieur Bernard HARDER représentant la société IN EXTENSO ALSACE PARTICIPATIONS et Monsieur Gérard STRASSER, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Claudine MAJOLET est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Albert ABEHSSERA, commissaire aux comptes régulièrement convoqué et excusé, n'assiste pas à la réunion.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent le quorum requis.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

I.- Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
- Divers.

II.- Puis le Président dépose et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la liste des actionnaires ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;

le rapport du conseil d'administration ;

Puis le Président déclare que l'ensemble des documents requis en application des dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours ayant précédé la tenue de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis, il donne tous les renseignements souhaités sur les différentes résolutions à l'ordre du jour.

Ces lectures terminées et après avoir fourni tous les éclaircissements nécessaires, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

III.- PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée et donne, à ce titre, quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et prenant acte qu'en raison de la démission de monsieur Jean-Pierre LE BRIS, commissaire aux comptes titulaire, monsieur Albert ABEHSSERA, exerçant 4, rue Mugnier 78600 MAISONS LAFFITTE, commissaire aux comptes suppléant, a remplacé monsieur Jean-Pierre LE BRIS dans ses fonctions de commissaires aux comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant la COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT – C.E.C.A. dont le siège social est fixé 4 rue Mugnier, 78600 MAISONS LAFFITTE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Frédéric BERGHE, représentant la COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT – C.E.C.A. a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME RESOLUTION

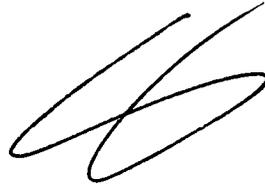
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

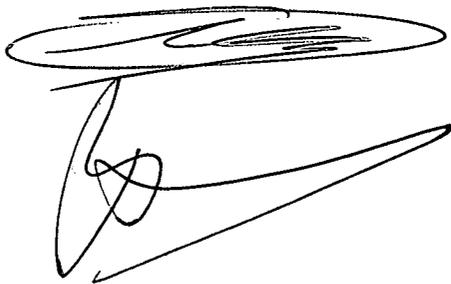
IV.- L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président :

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Les Scrutateurs :

Two handwritten signatures. The first is a large, horizontal oval shape with some internal scribbles. The second is a more complex signature with a loop and a long horizontal stroke extending to the right.